



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE  
PORTANT ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2027 — CT/CA-010/2026FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,  
vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,  
vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019),  
considérant ce qui suit:  
le conseil d'administration adopte le budget du Centre sur la base d'un projet élaboré par le directeur,  
décide:

**Article premier**

L'avant-projet de budget 2027 du Centre de traduction, annexé à la présente décision, est adopté par la présente.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2026.

Pour le conseil d'administration

*(signé par voie électronique)*

Christos Ellinides

Président

Annexe: Avant-projet de budget 2027



# Avant-projet de budget 2027



# Contenu

1	Introduction.....	3
1.1	Introduction générale .....	3
1.2	Recettes .....	5
1.3	Dépenses .....	7
	Titre 1: PERSONNEL .....	8
	Titre 2: IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT8	
	Titre 3: DÉPENSES OPÉRATIONNELLES .....	9
1.4	Activités.....	9
II	ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES — VUE D'ENSEMBLE .....	13
III	ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS .....	14
IV	ANNEXE 1 — TABLEAU DES EFFECTIFS.....	46

# 1 Introduction

## 1.1 Introduction générale

L'avant-projet de budget 2027 comprend:

- A. la présente introduction générale;
- B. les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, comprenant notamment les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre travaille, ainsi que par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en contrepartie des travaux qu'il accomplit, y compris les activités interinstitutionnelles;
- C. une ventilation des dépenses du Centre par titre; et
- D. une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie, qui indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre, illustre le lien entre le budget pour l'exercice 2027 et le programme de travail pour 2027. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

L'avant-projet de budget 2027 reflète l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, tel qu'il figure dans le projet de document de programmation 2027-2029 du Centre (réf. CT/CA-002/2026). Il a été élaboré conformément aux articles 35 à 37 du règlement financier du Centre. Afin de préparer l'avant-projet de budget 2027, le Centre a analysé ses prévisions de dépenses et a obtenu des prévisions de la part de ses clients.

L'avant-projet de budget 2027 a été préparé sur la base des prix applicables en 2027, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous. Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

Cet avant-projet de budget reflète une phase transitoire caractérisée par une baisse des prévisions des clients, une augmentation des dépenses indexées et la nécessité d'une contribution de l'UE. Le Centre reste déterminé à mettre en œuvre des mesures d'efficacité, de transformation numérique et de maîtrise des coûts afin de renforcer sa résilience financière à long terme.

Tableau 1 des prix applicables en 2027

Service fourni	Standard (EUR)	Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	91,50	86,00	113,50	164,00
Traduction sur mesure (prix par page)	86,00	82,00	107,00	155,50
Modification (prix par page)	180,50	171,50	226,00	
Révision (prix par page)	63,00	60,00	79,00	
Contrôle rédactionnel (prix par page)	41,00	39,00	46,00	
Transcription (prix par minute)	9,00	7,00	11,00	
Transcription automatique (prix par minute)				2,00 EUR
Marques (prix par page)				41,19 EUR pour 213 000 pages
Post-édition légère (prix par page)				51,50 EUR
Paste n' Go (prix par page)				86,00 EUR
Traduction automatique (prix par page)				0,30 EUR
Dessins ou modèles de l'Union européenne (prix par terme)				4,00 EUR
Listes de termes (prix par terme)				4,00 EUR
Révision de listes de termes (prix par terme)				2,50 EUR
Terminologie (prix par jour-personne)				945,00 EUR
Conseils linguistiques (prix par jour-personne)				945,00 EUR
Sous-titrage (prix par minute)				43,00 EUR

Tableau 2 Suppléments applicables en 2027

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du texte source)	12,00
Documents confidentiels (c'est-à-dire classifiés/documents sensibles non classifiés) (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue autre que les langues de l'UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Téléchargement de documents de sites web [supplément par langue cible (plusieurs fichiers) ou par demande (fichier unique)]	10,00

## 1.2 Recettes

La prévision de recettes totales pour 2027 s'élève à 49,3 millions d'EUR, dont 40,8 millions d'EUR concernent les titres 1, 3 et 4. Les prévisions de recettes sont ventilées comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
<b>1. Agences et organes</b>	39 485 600
<b>2. Contribution de l'UE provenant de la Commission européenne</b>	8 549 500
<b>3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)</b>	936 300
<b>4. Autres recettes</b>	372 100
<b>5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir des réserves des exercices précédents</b>	p.m.

Les prévisions de recettes du Centre reposent sur les prévisions fournies par ses clients. Il convient dès lors de souligner que les recettes estimées sont susceptibles d'évoluer, en fonction des besoins réels des clients et de leurs budgets respectifs. Sur la base des prévisions des clients, les recettes estimées pour 2027 au titre 1 s'élèvent à 39,5 millions d'EUR, contre 43,6 millions d'EUR dans le budget 2026 (- 9,4 %). Les recettes prévues pour 2027 sont inférieures de 1 million d'EUR (- 2,6 %) aux recettes effectivement perçues des clients en 2025, d'un montant de 40,5 millions d'EUR. Il convient de noter que la diminution par rapport au budget 2026 reflète, dans une certaine mesure, un ajustement par rapport aux prévisions antérieures. Par rapport aux recettes réelles de 2025 (40,5 millions d'EUR), la baisse prévue est plus modérée (- 2,6 %).

Le plus gros client du Centre, à savoir l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), a prévu une hausse des recettes de 77 100 EUR (0,9 %) pour la traduction des marques de l'UE en 2027 (poste 1006) par rapport au budget 2026. Les recettes prévues pour la traduction des marques de l'Union européenne pour 2027 sont inférieures de 1,2 million d'EUR (- 11,8 %) aux recettes effectivement perçues en 2025. Par ailleurs, les prévisions de recettes de l'EUIPO pour d'autres services diminuent de 0,9 million d'EUR (- 26,7 %) par rapport au budget 2026, s'élevant à 2,5 millions d'EUR en 2027 (poste 1005). Ces diminutions représentent une baisse de 1,7 million d'EUR par rapport aux recettes reçues de la part de l'EUIPO pour d'autres services en 2025. Les prévisions globales pour l'EUIPO pour 2027 sont inférieures de 6,9 % (- 0,8 million d'EUR) au budget 2026 et de 20,2 % (- 2,8 millions d'EUR) au total des recettes reçues de l'EUIPO en 2025.

D'autres changements substantiels peuvent être notés par rapport au budget 2026: les prévisions de l'EMA (Agence européenne des médicaments) envisagent une baisse de 11,0 % (- 374 100 EUR), celles de l'EACEA (Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture), une baisse de 26,4 % (- 135 000 EUR), celles de l'AUEA (Agence de l'Union européenne pour l'asile), une baisse de 46,9 % (- 1 511 800 EUR), celles de l'ABE (Autorité

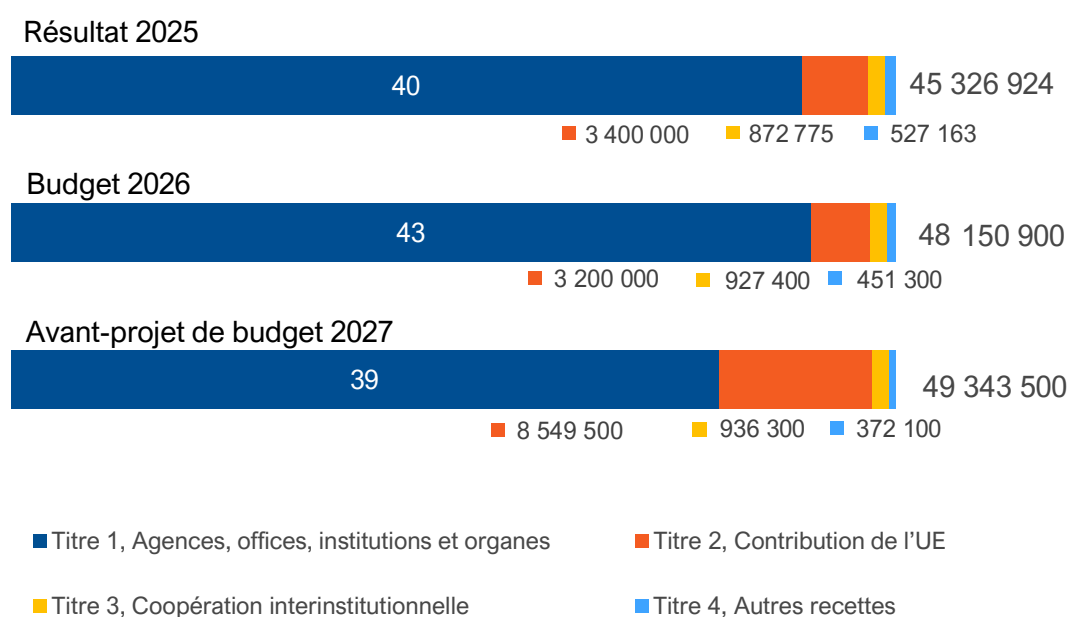
bancaire européenne), une baisse de 28,1 % (– 242 700 EUR), celles de l’eu-LISA (Agence de l’Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d’information à grande échelle au sein de l’espace de liberté, de sécurité et de justice), une baisse de 15,2 % (– 270 400 EUR), du CRU (Conseil de résolution unique) de 64,5 % (– 333 300 EUR), celles de l’AET (Autorité européenne du travail), une baisse de 11,8 % (– 128 500 EUR) et celles du Parquet européen, une baisse de 20,2 % (– 648 700 EUR). Par rapport au budget 2026, les clients suivants ont augmenté leurs prévisions: l’ACER (Agence européenne de coopération des régulateurs de l’énergie), de 66,3 % (119 700 EUR) et l’AEMF (Autorité européenne des marchés financiers), de 123,6 % (223 300 EUR).

La section D («Activités») et la partie III («État des recettes et des dépenses — Détails») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

Les recettes du titre 2 correspondent à la contribution de l’UE provenant de la Commission européenne (poste 2000 du titre 2). Il convient de noter que la tendance générale à la baisse des prévisions des clients place le Centre dans une situation délicate. Alors que les indexations annuelles augmentent les dépenses du Centre, les recettes diminuent considérablement. Cet écart entraîne un grave déséquilibre budgétaire. Par conséquent, avec le soutien de la DGT, le Centre a demandé une contribution de 8,5 millions d’EUR provenant du budget de l’UE. Conjuguée aux mesures de réduction des dépenses prises par le Centre, cette contribution devrait permettre d’atteindre l’équilibre budgétaire en 2027.

Les recettes du titre 3 correspondent aux recettes que le Centre perçoit en sa qualité de gestionnaire de la base de données IATE (InterActive Terminology for Europe). Les dépenses exposées par le Centre pour IATE figurent au chapitre 31 («Dépenses»).

Figure 1 Recettes ventilées par titre et par année: 2025-2027 (titres 1 à 4)



Alors que le volume total prévu de pages diminue de 5,6 % par rapport au budget 2026, la baisse correspondante des recettes s'élève à 9,4 %. Cette baisse plus marquée des recettes s'explique principalement par des changements dans la composition des services, notamment une proportion plus élevée de services à bas prix et un recours accru à des solutions automatisées. Ces changements reflètent l'évolution de l'environnement de marché et du comportement des clients.

Outre les recettes provenant de ses clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit des recettes supplémentaires au titre 4, se composant principalement d'intérêts bancaires, des recettes provenant de l'hébergement des services de centres de données pour l'Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EC EuroHPC), ainsi que d'une subvention accordée par l'État luxembourgeois à titre de participation aux frais de location des bureaux du Centre. Les prévisions relatives à ces recettes pour 2027 s'élèvent à 372 100 EUR, soit une diminution de 17,5 % par rapport au budget 2026 et de 29,4 % par rapport au résultat 2025.

Le Centre n'a pas la possibilité de transférer des ressources de la «réserve pour la stabilité des prix» vers les recettes, car la réserve a été utilisée lors des exercices budgétaires précédents afin de maintenir l'équilibre financier.

## 1.3 Dépenses

Les prévisions de dépenses du Centre pour 2027 s'élèvent à 49,3 millions d'EUR. Aux titres 1 à 3, le budget 2027 est supérieur de 2,5 % au budget 2026 et est supérieur de 6,8 % au résultat 2025. Cette augmentation de 2025 à 2027 est due aux ajustements des rémunérations envisagées en 2026 et 2027, ainsi qu'à d'autres dépenses qui sont également soumises à des indexations susceptibles de faire augmenter les dépenses en 2027.

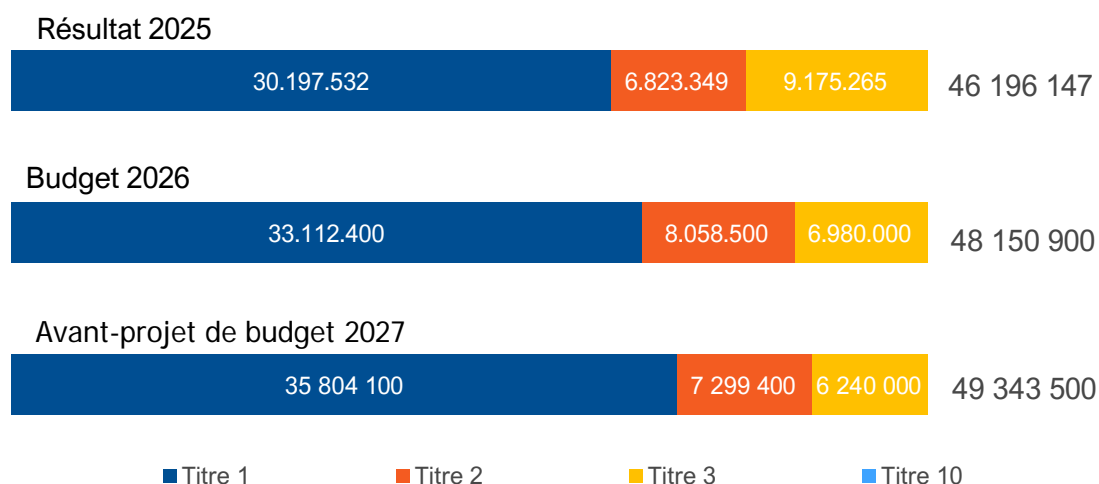
Les prévisions de dépenses sont ventilées comme suit:

Titre	Dépenses (EUR)
<b>1. Personnel</b>	35 804 100
<b>2. Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</b>	7 299 400
<b>3. Dépenses opérationnelles</b>	6 240 000
<b>10. Réserves</b>	p.m.

Afin de répondre à l'augmentation globale des frais de personnel et d'autres coûts indexés, le Centre maintient un certain nombre de mesures visant à réduire ses dépenses budgétaires. La principale mesure a consisté à réduire sensiblement les crédits pour dépenses dans la plupart des postes budgétaires afin de ne couvrir que le strict nécessaire prévu. Cela signifie que le Centre a réduit sa marge à un minimum entre les principales lignes budgétaires,

réduisant ainsi sérieusement sa flexibilité. La figure ci-dessous présente une vue d'ensemble des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget 2026 et le résultat 2025.

Figure 2 Recettes ventilées par titre et par année: 2025-2027 (titres 1, 2, 3 et 10)\*



\*Titre 1: «Personnel»; titre 2: «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; titre 3: «Dépenses opérationnelles»; et titre 10: «Réserves». Le budget du titre 10 est «pour mémoire» (p.m.) pour 2027, «pour mémoire» (p.m.) pour 2026 et est présenté à «0» pour 2025.

## Titre 1: PERSONNEL

Le budget du titre 1 s'élève à 35,8 millions d'EUR pour 2027, soit une augmentation de 8,1 % par rapport au budget 2026 (+ 2,7 millions d'EUR). Le budget du Centre anticipe des adaptations annuelles des rémunérations, liées à l'indexation prévisionnelle, ainsi que des avancements d'échelon bisannuels et des promotions. Le budget se fonde sur le tableau des effectifs du Centre. Le budget prend également en compte des facteurs tels que le taux de rotation et les formules de travail du personnel. Tous les éléments susmentionnés engendrent une augmentation de 7,3 % (1,7 million d'EUR) de l'article 110 («Personnel en activité»), sans compter que le budget consacré aux agents contractuels (poste 1115) a été augmenté de 34,7 % (546 400 EUR) pour 2027 par rapport au budget 2026. La part croissante des frais de personnel dans les dépenses totales reflète l'incidence de la rémunération statutaire. Les frais de personnel représentant une composante fixe des dépenses, leur augmentation réduit la flexibilité du Centre pour s'adapter à d'éventuelles fluctuations supplémentaires de la demande des clients. Le Centre continuera donc à revoir ses processus internes et la planification de ses effectifs afin d'assurer sa viabilité à long terme.

## Titre 2: IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», s'élève à 7,3 millions d'EUR en 2027. Il a diminué de 9,4 % par rapport au budget 2026, ce qui représente une baisse de 0,8 million d'EUR. Cette diminution découle principalement de la

réduction des dépenses liée à la diminution des coûts informatiques, en partie due à la réduction du nombre de consultants externes et aux mesures d'optimisation des coûts informatiques.

Les dépenses du titre 2 comprennent les dépenses liées à l'hébergement d'un centre de données pour l'entreprise commune EuroHPC. Conformément au principe d'universalité, les recettes provenant de l'EC EuroHPC sont inscrites en tant que recettes plutôt que comme une compensation des dépenses.

### Titre 3: DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3, «Dépenses opérationnelles», couvre l'externalisation des services de traduction, les services techniques liés aux services linguistiques, la coopération interinstitutionnelle et le programme eCdT. Il se chiffre à 6,2 millions d'EUR en 2027, soit une baisse de 10,6 % (- 0,7 million d'EUR) par rapport au budget 2026. Il est inférieur de 2,9 millions d'EUR à celui du résultat 2025.

Le budget consacré aux services de traduction externe représente la principale part du budget du titre, à savoir 83,3 % en 2027. Le coût réel de ces services dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que les changements apportés au classement des fournisseurs au titre des contrats-cadres existants et les prix convenus au titre des contrats-cadres futurs. Le budget des services de traduction externe pour 2027 s'élève à 5,2 millions d'EUR, ce qui représente une diminution de 0,7 million d'EUR (- 12,2 %) par rapport au budget 2026. Cette diminution s'explique en partie par les gains de productivité escomptés et par l'incidence sur les dépenses liées aux services de traduction externe résultant des investissements dans les technologies de traduction et d'optimisation des flux de travail. À l'évidence, les dépenses réelles dépendront fortement de la demande concrète des clients du Centre et de l'incidence effective des technologies de traduction.

Le chapitre 31 inclut les dépenses du Centre liées à la gestion de la base de données IATE, ainsi que la contribution du Centre à d'autres outils interinstitutionnels gérés par la Commission. Les coûts de ces outils sont régis par des accords de financement annuels conclus entre les parties agissant dans le cadre du comité exécutif du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI).

## 1.4 Activités

Les activités du Centre sont réparties en quatre domaines d'activité dans le budget 2027, tel que cela figure dans le document unique de programmation 2027-2029 du Centre: 1) activités opérationnelles de base, 2) activités de support, 3) activités de gestion et de contrôle et 4) projets/innovation.

Les ressources humaines et financières pour 2027 sont allouées aux quatre domaines d'activité, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les ressources financières incluses

dans les titres 1, 2 et 3 sont allouées directement ou indirectement aux différents services du Centre. Les coûts indirects sont affectés aux activités du Centre, et par conséquent à ses services, au moyen des mécanismes de la méthodologie de l'établissement du budget par activité (EBA). Les détails figurent dans le projet de document unique de programmation 2027-2029 du Centre (réf. CT/CA-002/2026).

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
<b>Activités opérationnelles principales</b>	62,0 %	71,3 %	35 199 575
<b>Traduction</b>	21,0 %	20,7 %	10 191 355
<b>Traduction personnalisée</b>	5,1 %	4,4 %	2 180 608
<b>Post-édition légère</b>	0,2 %	0,2 %	86 927
<b>Révision</b>	0,1 %	0,0 %	23 184
<b>Modification</b>	0,5 %	0,5 %	233 974
<b>Contrôle rédactionnel</b>	0,5 %	0,4 %	218 552
<b>Sous-titrage</b>	0,3 %	0,2 %	118 747
<b>Activité terminologique</b>	1,7 %	1,8 %	903 740
<b>Contrôle de la qualité</b>	15,3 %	13,9 %	6 867 893
<b>Gestion des demandes de services linguistiques</b>	4,2 %	4,0 %	1 956 955
<b>Activités techniques de prétraitement</b>	3,3 %	3,2 %	1 574 833
<b>Gestion de l'externalisation de la mise en page et du formatage de contenu</b>	0,0 %	0,0 %	4 473
<b>Activités de post-traitement</b>	1,9 %	2,1 %	1 029 058
<b>Gestion de IATE</b>	0,8 %	3,5 %	1 731 126
<b>Services de traduction externe</b>	—	10,5 %	5 200 000
<b>Autres activités opérationnelles principales</b>	7,2 %	5,8 %	2 878 149
<b>Activités de support</b>	25,4 %	22,9 %	11 283 500
<b>Activités de gestion et de contrôle</b>	8,0 %	3,0 %	1 488 072
<b>Projets/innovation</b>	4,6 %	2,8 %	1 372 353
<b>Crédits du titre 10: «Réserves» non allouées à une activité</b>	0 %	0 %	0
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>49 343 500</b>

## Description de la sous-activité

Activités	Description
<b>Traduction</b>	Traduction de documents et de marques de l'UE. Dans le cadre de cette activité, seul le coût de la traduction interne est pris en considération, puisque la traduction est effectuée en interne.
<b>Traduction personnalisée</b>	La traduction personnalisée correspond au traitement de la post-édition complète d'un texte contenant principalement des résultats issus de traductions automatiques neuronales afin d'obtenir un texte comparable à un texte obtenu par traduction humaine.
<b>Post-édition légère</b>	Contrôle rédactionnel, modification et correction du texte résultant de la traduction automatique lorsque le texte final n'est pas destiné à être publié, mais vise principalement à donner un aperçu général du contenu de l'original.
<b>Révision</b>	Les traducteurs internes effectuent cette activité, qui consiste à comparer la version traduite avec le document original.
<b>Modification</b>	Modification d'un texte précédemment traduit à la suite des modifications apportées par le client. Les traducteurs internes effectuent cette activité.
<b>Contrôle rédactionnel</b>	L'activité de contrôle rédactionnel consiste en la relecture des documents monolingues, souvent rédigés par des locuteurs non natifs, afin d'y apporter des améliorations et des corrections.
<b>Sous-titrage</b>	Sous-titrage et traduction de matériel vidéo.
<b>Contrôle de la qualité</b>	Révision de tous les produits, y compris les marques de l'UE, fournie par des contractants externes.
<b>Gestion des demandes de services linguistiques</b>	Cette activité consiste à analyser les commandes des clients et déterminer les caractéristiques du produit (format, domaine, etc.).
<b>Activités techniques de prétraitement</b>	Cette activité consiste, à réception d'une demande de traduction, à télécharger la traduction dans les mémoires de traduction et dans le système de traduction automatique, en vue de sa traduction. Il s'agit d'une étape technique consistant à télécharger chaque document. Elle permet aux mémoires de traduction de mettre le document en correspondance avec toutes les mémoires existantes.
<b>Gestion de l'externalisation de la mise en page et du formatage de contenu</b>	Cette activité concerne la gestion des demandes à externaliser, y compris le suivi des coûts et la communication avec les contractants externes.
<b>Activités de post-traitement</b>	Formatage des documents et résolution des problèmes techniques.

Activités	Description
<b>Gestion des mémoires de traduction et de la traduction automatique</b>	Organisation et mise à jour du contenu des mémoires de traduction et du corpus de traduction automatique.
<b>Activité terminologique</b>	Organisation de l'activité de recherche terminologique (recherche, traduction, vérification, etc.).
<b>Gestion de IATE</b>	Gestion de la base de données IATE.
<b>Autres activités opérationnelles principales</b>	Comprend le prétraitement linguistique, le contrôle croisé, la gestion des technologies linguistiques et la transcription.

Le tableau ci-dessous montre le nombre total de pages, les termes et les prévisions de recettes pour 2027 par rapport au budget 2026. Le tableau présente les prévisions pour 2027. La partie III («État des recettes et des dépenses — Détails») contient des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

	Avant-projet de budget 2027	Budget 2026	Comparaison
<b>Prévision du nombre total de pages de marques de l'UE</b>	213 000	210 000	1,4 %
<b>Prévision du nombre total de pages de documents</b>	490 983	535 668	- 8,3 %
<b>Nombre total de pages</b>	703 983	745 668	- 5,6 %
<b>Prévision du nombre total de listes de termes</b>	35 596	30 534	16,6 %
<b>Prévision de recettes totales provenant de la traduction, de la terminologie et des listes de termes</b>	39 485 600	43 572 200	- 9,4 %

## II ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES — VUE D'ENSEMBLE

Titre	Intitulé	Avant-projet de budget 2027	Budget 2026	Résultat 2025
	RECETTES			
1	PAIEMENTS PROVENANT DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	39 485 600	43 572 200	40 526 986
2	CONTRIBUTION DE L'UE PROVENANT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE	8 549 500	3 200 000	3 400 000
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	936 300	927 400	872 775
4	AUTRES RECETTES	372 100	451 300	527 163
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	p.m.	p.m.	0
	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0
	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0
	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL</b>	<b>49 343 500</b>	<b>48 150 900</b>	<b>45 326 924</b>
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	35 804 100	33 112 400	30 197 532
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 299 400	8 058 500	6 823 349
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	6 240 000	6 980 000	9 175 265
10	RÉSERVES	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL</b>	<b>49 343 500</b>	<b>48 150 900</b>	<b>46 196 147</b>

### III ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Désignation du produit	Avant-projet de budget 2027	Budget 2026	Résultat 2025	Commentaires
	<b>RECETTES</b>				
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	11 100	88 500	196 997	120 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	65 700	65 700	232 123	717 pages
1002	Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA)	404 100	404 100	911 805	4 416 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 029 500	3 403 600	3 591 696	35 040 pages
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	757 900	669 800	850 931	8 150 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	2 493 800	3 404 000	4 165 700	Documents: 21 760 pages; listes de termes: 22 100 termes.
1006	Marques de l'EUIPO	8 774 100	8 697 000	9 947 510	213 000 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	10 000	10 300	3 587	108 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	53 300	53 300	131 321	583 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	403 300	403 300	187 003	4 407 pages
<b>100</b>	<b>Article 100</b>	<b>16 002 800</b>	<b>17 199 600</b>	<b>20 218 672</b>	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	34 800	33 700	24 832	316 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	129 500	150 100	194 157	1 364 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	82 407	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	249 600	194 100	332 521	2 700 pages

1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 069 200	1 123 800	921 561	10 220 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	4 200	4 200	45 486	45 pages
1018	Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA)	34 000	34 000	107 872	372 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA)	295 900	295 900	90 990	3 234 pages
<b>101</b>	Article 101	1 817 200	1 835 800	1 799 826	
1020	Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	159 100	159 100	17 788	1 738 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	220 100	241 900	375 653	2 028 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	159 500	152 900	540 907	1 836 pages
1023	Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)	375 500	510 500	273 226	3 936 pages
1024	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (EISMEA)	66 600	66 600	1 282	720 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	110 400	121 700	31 793	1 212 pages
1027	Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	20 000	20 000	1 052	216 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	23 600	23 600	12 805	348 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 147 800	1 062 800	1 316 122	12 420 pages
<b>102</b>	Article 102	2 282 600	2 359 100	2 570 629	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	187 700	165 300	102 397	1 864 pages
1031	Entreprise commune «Fusion for Energy» (EC F4E)	54 500	54 500	5 621	596 pages
1033	Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA)	25 100	25 100	18 904	267 pages

1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	52 800	52 800	3 956	576 pages
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	31 500	31 500	0	243 pages
1036	Agence exécutive européenne pour la recherche (REA)	185 600	187 500	224 253	2 028 pages
1037	Entreprise commune «Aviation propre» (EC Aviation propre)	5 000	5 000	4 484	44 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	8 600	31 600	9 989	92 pages
1039	Entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic européen dans le ciel unique européen 3» (EC SESAR 3)	5 400	5 400	1 978	58 pages
<b>103</b>	Article 103	556 200	558 700	371 581	
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante» (EC IHI)	5 100	5 100	3 295	Documents: 48 pages; listes de termes: 144 termes.
1043	Entreprise commune «Hydrogène propre» (EC Hydrogène propre)	4 300	4 500	4 209	46 pages
1045	Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	1 709 500	3 221 300	4 377 645	17 300 pages
1046	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	300 200	180 500	4 503	3 004 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	404 000	180 700	469 159	4 371 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	620 200	862 900	404 816	6 744 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	74 400	89 000	48 766	809 pages
<b>104</b>	Article 104	3 117 700	4 544 000	5 312 392	
1050	Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	44 600	44 600	12 677	724 pages
1051	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 506 700	1 777 100	1 905 031	16 932 pages

1052	Entreprise commune «Semi-conducteurs» (EC «Semi-conducteurs»)	6 400	6 400	2 105	69 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.	0	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	183 200	516 500	227 002	1 992 pages
1055	Écoles européennes	67 600	67 500	2 682	738 pages
1056	Entreprise commune «une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire» (EC CBE)	16 300	25 400	9 787	364 pages
1057	Entreprise commune «Système ferroviaire européen»	p.m.	p.m.	1 058	
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AEC-CM)	186 400	186 400	0	2 016 pages
1059	Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EC EuroHPC)	6 400	6 700	3 157	69 pages
<b>105</b>	Article 105	2 017 600	2 630 600	2 163 497	
1060	Autorité européenne du travail (AET)	962 300	1 090 800	955 863	8 536 pages; listes de termes: 13 000 termes.
1061	Parquet européen	2 564 600	3 213 300	1 939 316	13 440 pages
1062	Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)	8 600	8 600	131 820	92 pages
1063	Juridiction unifiée du brevet (JUB)	60 400	37 000	12 902	600 pages
1064	Centre commun de recherche de la Commission européenne (JRC)	17 800	17 800	123 665	192 pages
1065	Entreprise commune «EDCTP3 pour la santé mondiale»	p.m.	p.m.	5 261	
1066	Entreprise commune «Réseaux et services intelligents»	2 200	p.m.	0	23 pages
<b>106</b>	Article 106	3 615 900	4 367 500	3 168 826	
1099	Recettes perçues auprès de nouveaux clients	p.m.	p.m.	9 602	
<b>109</b>	Article 109	p.m.	p.m.	9 602	
<b>10</b>	<b>PAIEMENTS PROVENANT DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES</b>	<b>29 410 000</b>	<b>33 495 300</b>	<b>35 615 025</b>	

1100	Commission européenne	7 471 200	7 471 200	3 365 834	Documents: 13 455 pages. Ce volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG JUST (direction générale de la justice et des consommateurs), la DG EMPL (direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion) et la DG GROW (direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME). Services TRIS: 240 000 pages.
1101	Parlement européen	800	800	6 312	6 pages
1102	Conseil de l'Union européenne	340 000	340 000	200 081	3 715 pages
1103	Cour des comptes européenne (CCE)	238 700	238 700	506 156	
1104	Comité européen des régions (CdR)	7 700	11 200	203	75 pages
1105	Comité économique et social européen (CESE)	11 200	11 200	0	110 pages
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	p.m.	1 404	
1107	Banque centrale européenne (BCE)	64 000	64 000	0	590 pages
1108	Médiateur européen	102 100	99 900	118 091	1 104 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 839 900	1 839 900	713 879	20 108 pages
<b>110</b>	Article 110	10 075 600	10 076 900	4 911 961	
11	PAIEMENTS PROVENANT DES INSTITUTIONS	10 075 600	10 076 900	4 911 961	
<b>1</b>	<b>PAIEMENTS PROVENANT DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>	<b>39 485 600</b>	<b>43 572 200</b>	<b>40 526 986</b>	<b>Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.</b>
2000	Contribution de l'UE provenant de la Commission européenne	8 549 500	3 200 000	3 400 000	

<b>200</b>	Contribution de l'UE provenant de la Commission européenne	8 549 500	3 200 000	3 400 000	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
<b>20</b>	<b>CONTRIBUTION DE L'UE PROVENANT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE</b>	<b>8 549 500</b>	<b>3 200 000</b>	<b>3 400 000</b>	
<b>2</b>	<b>CONTRIBUTION DE L'UE PROVENANT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE</b>	<b>8 549 500</b>	<b>3 200 000</b>	<b>3 400 000</b>	
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3002	Gestion de projets interinstitutionnels	936 300	927 400	872 775	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.
300	Coopération interinstitutionnelle	936 300	927 400	872 775	
<b>30</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>936 300</b>	<b>927 400</b>	<b>872 775</b>	
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>936 300</b>	<b>927 400</b>	<b>872 775</b>	
4000	Intérêts bancaires	120 000	200 000	270 114	
400	Intérêts bancaires	120 000	200 000	270 114	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	82 100	81 300	87 049	
401	Remboursements divers	82 100	81 300	87 049	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes provenant de la sous-location d'espaces de bureaux et de parkings et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.

4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	170 000	170 000	170 000	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	170 000	170 000	170 000	
40	AUTRES RECETTES	372 100	451 300	527 163	
4	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>372 100</b>	<b>451 300</b>	<b>527 163</b>	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	p.m.	
5010	Virement à partir de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	p.m.	p.m.	0	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdt».
5015	Virement à partir de la «réserve pour la stabilité des prix»	p.m.	p.m.	0	Le virement à partir de la «réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir des réserves des exercices précédents	p.m.	p.m.	0	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	p.m.	p.m.	0	
5	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
600	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	

60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	p.m.	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0	
	<b>Total des recettes</b>	<b>49 343 500</b>	<b>48 150 900</b>	<b>45 326 924</b>	
	<b>DÉPENSES</b>				
1100	Traitements de base	19 456 700	18 238 600	17 346 359	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment les articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	2 742 500	2 465 200	1 545 536	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	3 320 100	3 067 900	2 785 573	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.

1103	Indemnités de secrétariat	6 900	6 800	4 398	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 <sup>er</sup> mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	25 526 200	23 778 500	21 681 865	
1113	Stagiaires	99 700	117 600	53 792	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux stagiaires.
1115	Agents contractuels	2 118 900	1 572 500	1 512 518	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	2 218 600	1 690 100	1 566 310	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	156 900	153 800	106 708	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 24 bis.
112	Perfectionnement professionnel du personnel	156 900	153 800	106 708	
1130	Assurance maladie	661 600	621 900	606 760	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.

1131	Assurance accidents et maladies professionnelles	74 300	69 800	67 974	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	184 900	174 800	112 560	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime communautaire de pensions	5 059 900	4 709 100	4 757 751	Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale du Centre dans le régime communautaire de pensions.
113	Cotisations sociales à la charge de l'employeur	5 980 700	5 575 600	5 545 045	

1140	Allocations et indemnités à la naissance et en cas de décès	1 100	1 000	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: – l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; – en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront transférés à partir du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	316 300	309 100	297 327	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.

1143	Indemnités forfaitaires de fonction	500	500	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	317 900	310 600	297 327	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	

1171	Interprètes indépendants et techniciens de conférence	p.m.	p.m.	0	Rémunération des interprètes indépendants recrutés par le Centre pour des conférences exceptionnelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure d'assurer l'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Personnel intérimaire	292 800	287 000	107 367	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Services complémentaires	292 800	287 000	107 367	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	9 500	9 500	4 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.

1181	Frais de déplacement	5 000	5 000	2 997	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonction au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	80 000	80 000	24 123	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

1183	Frais de déménagement	15 000	15 000	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	45 700	62 800	27 049	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).

1185	Allocation de logement	70 000	75 000	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 1 <sup>er</sup> et 3, les articles 10 et 80 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne et la décision correspondante du conseil d'administration. Ce crédit est destiné à couvrir une allocation de logement pour certains fonctionnaires et agents temporaires qui vivent et travaillent au Luxembourg, afin de les aider à faire face au coût élevé du logement.
1186	Allocation de logement — AC	70 000	75 000	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 1 <sup>er</sup> et 3, les articles 10 et 80 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne et la décision correspondante du conseil d'administration. Ce crédit est destiné à couvrir une allocation de logement pour certains agents contractuels qui vivent et travaillent au Luxembourg, afin de les aider à faire face au coût élevé du logement.
118	Frais divers de recrutement et de mutation de personnel	295 200	322 300	58 169	

1190	Coefficients correcteurs	1 200	1 200	17	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs des rémunérations et ajustements apportés à la rémunération	1 200	1 200	17	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	34 789 500	32 119 100	29 362 809	
1300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	54 100	53 000	28 587	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements professionnels	54 100	53 000	28 587	
1310	Frais de mission liés à la formation	5 100	5 000	1 570	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacement liés à la formation	5 100	5 000	1 570	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS	59 200	58 000	30 157	

1400	Restaurants et cantines	2 100	1 500	2 280	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats relatifs à l'entretien des installations, à la fourniture de matériel, etc.
140	Infrastructure à caractère sociomédical	2 100	1 500	2 280	
1410	Service médical	82 100	80 500	78 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	82 100	80 500	78 500	
1420	Autres dépenses	790 000	774 200	691 233	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au Comité des activités sociales ainsi qu'aux crèches et établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	14 000	2 132	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toutes les initiatives visant à promouvoir les relations sociales entre les membres du personnel de nationalités différentes, les autres aides et subventions accordées au personnel, ainsi que les frais liés à l'organisation de réceptions pour les membres du personnel.
142	Autres dépenses	804 000	788 200	693 365	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL	888 200	870 200	774 145	

1520	Échanges de personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au détachement ou à l'affectation temporaire de fonctionnaires et d'agents temporaires du Centre auprès d'organismes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre détachés temporairement auprès d'administrations nationales, d'organisations internationales ou d'institutions ou entreprises du secteur public.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au détachement ou à l'affectation temporaire de fonctionnaires et d'agents temporaires du Centre auprès d'organismes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	MOBILITÉ	p.m.	p.m.	0	
1600	Secours extraordinaire	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'aide en espèces pouvant être accordée à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou aux survivants d'un fonctionnaire décédé se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'aide aux familles, l'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions pour les scouts et les guides, ainsi que la subvention au secrétariat de l'association des parents.
162	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	

1630	Centre de la petite enfance	63 200	61 900	30 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	63 200	61 900	30 200	
1640	Aide supplémentaire en faveur des personnes handicapées	1 500	1 500	0	Ce crédit est destiné à permettre au personnel handicapé en activité, aux conjoints et aux enfants à charge, après épuisement des droits nationaux, de se faire rembourser des dépenses (autres que médicales) reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide supplémentaire en faveur des personnes handicapées	1 500	1 500	0	
16	<b>SERVICES SOCIAUX</b>	<b>64 700</b>	<b>63 400</b>	<b>30 200</b>	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	1 700	222	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation, ainsi que les réceptions diverses.
170	Réception et représentation	2 500	1 700	222	
17	<b>RÉCEPTION ET REPRÉSENTATION</b>	<b>2 500</b>	<b>1 700</b>	<b>222</b>	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et les allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	<b>PENSIONS</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
1	<b>PERSONNEL</b>	<b>35 804 100</b>	<b>33 112 400</b>	<b>30 197 532</b>	

2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 219 800	2 155 900	2 002 637	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers d'immeubles ou de parties d'immeubles et d'emplacements de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 219 800	2 155 900	2 002 637	
2010	Assurances	13 200	13 200	18 998	Ce crédit est destiné à couvrir les primes d'assurance couvrant les immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurances	13 200	13 200	18 998	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	253 700	251 900	250 182	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	253 700	251 900	250 182	
2030	Nettoyage et entretien	312 300	307 900	295 807	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyage ordinaire, achat de produits de nettoyage, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les frais d'entretien du matériel et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central, climatisation, etc.) et les frais d'élimination des déchets.
203	Nettoyage et entretien	312 300	307 900	295 807	
2040	Aménagement des locaux	5 000	5 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'aménagement des locaux et les réparations effectuées dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	5 000	5 000	3 000	

2050	Sécurité et surveillance des immeubles	218 400	211 600	194 342	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	218 400	211 600	194 342	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'éventuelle acquisition d'un immeuble en tant que siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préalables à l'acquisition ou à la construction de biens immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux rapports des experts s'agissant des biens immeubles.
208	Dépenses préalables à l'acquisition ou à la construction de biens immeubles	p.m.	p.m.	0	
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécifiquement prévues, par exemple les frais administratifs autres que les services aux collectivités (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes municipales et les coûts accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	

20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	3 022 400	2 945 500	2 764 967	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	2 100 700	2 576 000	1 530 728	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, l'entretien de logiciels ou de progiciels et de consommables divers pour le traitement des données, etc. Les équipements de télécommunication, les photocopieurs et les imprimantes sont également enregistrés sous ce poste.
210	Informatique	2 100 700	2 576 000	1 530 728	
2120	Services externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 619 500	1 975 000	2 107 598	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au personnel opérationnel externe (opérateurs, administrateurs, ingénieurs systèmes, etc.).
212	Services de technologies de l'information	1 619 500	1 975 000	2 107 598	
21	TRAITEMENT DES DONNÉES	3 720 200	4 551 000	3 638 326	
2204	Matériel de bureau	4 000	4 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel de bureau et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel que les imprimantes et les photocopieurs.
220	Installations techniques et matériel de bureau	4 000	4 000	3 000	
2210	Nouveaux achats	10 000	10 000	5 115	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le renouvellement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Meubles	10 000	10 000	5 115	

2230	Nouvelles acquisition de matériel de transport	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'un véhicule officiel pour le Centre.
2232	Location de matériel de transport	6 900	8 500	7 226	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation de matériel de transport	1 800	2 000	1 950	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de fonctionnement des véhicules, ainsi que les frais liés à l'utilisation des transports publics.
223	Véhicules	8 700	10 500	9 176	
2250	Dépenses de documentation et bibliothèque	23 000	23 000	18 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, les abonnements à des journaux, à des périodiques, à d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	25 000	22 000	14 892	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la documentation, à la traduction et aux outils multilingues, concernant par exemple l'acquisition, la consolidation et l'extension du contenu des bases de données linguistiques et terminologiques, des mémoires de traduction et des dictionnaires de traduction automatique.

225	Dépenses de documentation et bibliothèque	48 000	45 000	32 892	
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>70 700</b>	<b>69 500</b>	<b>50 183</b>	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	13 000	13 000	7 999	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	13 000	13 000	7 999	
2320	Frais bancaires	2 500	2 500	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau interbancaire de télécommunications.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change subies par le Centre dans la gestion de son budget, dans la mesure où ces pertes ne peuvent pas être compensées sur les gains de change.
232	Dépenses financières	2 500	2 500	2 500	
2330	Protection juridique	10 000	10 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
233	Protection juridique	10 000	10 000	0	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	

2350	Assurances diverses	13 900	13 800	12 282	Ce crédit est destiné à couvrir l'assurance multirisque, la responsabilité civile, l'assurance contre le vol et l'assurance couvrant la responsabilité des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	5 000	5 000	1 250	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions internes.
2353	Déménagement des services	4 000	4 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	2 500	2 500	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses opérationnelles non spécifiquement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	25 400	25 300	16 532	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	20 000	30 000	15 978	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts liés aux services d'audit externe et d'évaluation, tels que l'audit des comptes annuels.
236	Services d'audit et d'évaluation externes	20 000	30 000	15 978	
2390	Services de traduction fournis par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les travaux de traduction, y compris de dactylographie, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des services stations d'interprétation à facturer au Centre, notamment par les institutions de l'UE.
2392	Assistance administrative de la Commission	163 200	160 000	156 900	Ce crédit est destiné à couvrir l'assistante administrative fournie par la Commission pour le Centre.

2393	Publications	5 000	5 000	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité et d'autres activités de communication du Centre.
2394	Diffusion	15 000	15 000	6 625	Ce crédit est destiné à couvrir les activités de diffusion, notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais encourus pour informer et aider le public et les clients.
2395	Autres services fournis par les institutions et les agences	16 200	15 800	15 500	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination des agences.
239	Prestations entre institutions	199 400	195 800	181 525	
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>	<b>270 300</b>	<b>276 600</b>	<b>224 534</b>	
2400	Affranchissement	14 000	13 900	13 808	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'affranchissement et de port, y compris pour les colis postaux.
240	Affranchissement	14 000	13 900	13 808	
2410	Frais de téléphone, de télégraphe, de télex, radio, de télévision, d'abonnements et de redevances	87 800	88 000	76 180	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées aux équipements de télécommunications sont enregistrées au poste 2100.
241	Télécommunications	87 800	88 000	76 180	

24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	101 800	101 900	89 988	
2500	Réunions en général	2 000	2 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, ainsi que des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, comités, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	2 000	2 000	0	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions.	15 000	15 000	27 727	Ce crédit est destiné à couvrir les frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions.	15 000	15 000	27 727	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	17 000	17 000	27 727	
2600	Réunions du conseil d'administration	15 000	15 000	4 239	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer aux réunions, comités et groupes de travail.
260	Frais de réunions	15 000	15 000	4 239	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	12 000	12 000	6 986	Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	12 000	12 000	6 986	

2650	Interprétation	20 000	20 000	16 400	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'interprétation à facturer au Centre, notamment par les institutions de l'UE pour les réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	20 000	20 000	16 400	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	47 000	47 000	27 625	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	50 000	50 000	0	Ce crédit est destiné à faciliter le recrutement d'experts qualifiés dans des domaines administratifs pour des conseils, études et enquêtes, à savoir des rapports d'évaluation, ainsi que les frais des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	50 000	50 000	0	
27	CONSULTATIONS ET ÉTUDES	50 000	50 000	0	
2	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 299 400</b>	<b>8 058 500</b>	<b>6 823 349</b>	
3000	Services de traduction externe	5 200 000	5 920 000	8 193 388	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la prestation de services linguistiques par des fournisseurs de services externes.
3001	Services techniques liés aux services linguistiques	75 000	75 000	24 823	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Services de traduction externe	5 275 000	5 995 000	8 218 210	
30	SERVICES DE TRADUCTION EXTERNES	5 275 000	5 995 000	8 218 210	

3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	965 000	985 000	957 055	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion des projets interinstitutionnels», à l'exclusion de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	965 000	985 000	957 055	
31	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>965 000</b>	<b>985 000</b>	<b>957 055</b>	
3200	Frais de missions et autres dépenses de personnel liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses opérationnelles diverses liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses opérationnelles diverses liées au programme eCdT, à l'exclusion de celles concernant les technologies de l'information.
3202	Dépenses liées au matériel informatique et aux logiciels du programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées au matériel informatique et aux logiciels du programme eCdT.

3203	Conseils en matière de technologies de l'information dans le cadre du programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux conseils en matière de technologies de l'information dans le cadre du programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME ECdT	p.m.	p.m.	0	Ce chapitre contient des crédits pour les dépenses liées au programme eCdT, transférés depuis la «Réserve pour investissements exceptionnels» au poste de recettes 5010.
<b>3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>6 240 000</b>	<b>6 980 000</b>	<b>9 175 265</b>	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. À la fin 2027, le montant total de cette réserve s'élève à 0 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Le fonds permanent de préfinancement est prévu par l'article 71 bis du règlement financier du Centre de traduction. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été mis de côté en 2027 pour couvrir des investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 90 489 EUR. Ce montant tient compte de la consommation au poste de recettes 5010.
10008	Déficit reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Déficit reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.

1000	Crédits provisionnels	p.m.	p.m.	p.m.	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	p.m.	0	
10	RÉSERVES	p.m.	p.m.	0	
	<b>Dépenses totales</b>	<b>49 343 500</b>	<b>48 150 900</b>	<b>46 196 147</b>	

## IV ANNEXE 1 — TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2025 Autorisés en vertu du budget 2025 de l'UE		2026 Autorisés en vertu du budget 2026 de l'UE		2027 Demande du Centre pour l'avant-projet de budget 2027		
	Emplois permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	
AD 16	0	0	0	0	0	0	
AD 15	0	0	0	0	0	0	
AD 14	1	1	1	1	1	1	
AD 13	3	0	3	0	3	0	
AD 12	13	6	13	6	4	8	
AD 11	7	5	7	5	5	7	
AD 10	10	8	10	8	6	14	
AD 9	9	22	9	22	9	18	
AD 8	3	25	3	25	6	15	
AD 7	1	18	1	18	10	18	
AD 6	0	6	0	6	1	9	
AD 5	0	1	0	1	2	2	
TOTAL AD	47	92	47	92	47	92	
AST 11	0	0	0	0	1	0	
AST 10	1	0	1	0	0	0	
AST 9	2	2	2	2	2	2	
AST 8	1	2	1	2	1	4	
AST 7	0	8	0	8	0	12	
AST 6	0	11	0	11	0	10	
AST 5	0	15	0	15	0	9	
AST 4	0	8	0	8	0	10	
AST 3	0	2	0	2	0	2	
AST 2	0	0	0	0	0	0	
AST 1	0	0	0	0	0	0	
TOTAL AST	4	48	4	48	4	49	
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0	
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0	
AST/SC 4	0	0	0	0	0	1	
AST/SC 3	0	2	0	2	0	0	
AST/SC 2	0	0	0	0	0	0	
AST/SC 1	AST/SC 1	0	0	0	0	0	
TOTAL AST/SC		0	2	0	2	0	1
TOTAL		51	142	51	142	51	142
TOTAL PERSONNEL		193		193		193	

Tableau 3 Estimation du nombre d'agents contractuels (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2025 (effectivement pourvus)	2026	2027
GF IV	6,0	15,0	15,0
GF III	14,0	15,0	15,0
GF II	0,0	0,0	0,0
GF I	0,0	0,0	0,0
Total AC	20,0	30	30